

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 26 avril 2019, à 14h35, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 18 avril 2019 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente.

Excusés : Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Absents : M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. François BOUSSARD, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Invités : M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire,
Mme Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Jérôme Sterkers, Directeur de cabinet et M. Olivier Dubosc, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1 Participation du Département aux Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) sur le territoire de la ville du Mans

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour l'intervention de professionnels des services du Département, au sein des Lieux d'Accueil Enfants/parents sur le territoire de la ville du Mans et d'habiliter le Président à signer la convention.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

2 Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistants maternels - gestion associative

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière d'un montant de 6 600 €, à l'association gestionnaire de la Maison d'assistants maternels "Les Renardeaux" de Beaumont sur Sarthe, pour l'achat de matériel et d'équipement.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

3 Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 8 familles pour un montant total de 6 400 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

4 Participation du Département au fonds départemental d'aide aux jeunes au titre de 2019

Il est proposé à la Commission permanente :

- de fixer à 465 le nombre de mois mesure d'accompagnement social au titre de 2019 et la régularisation de 24 mois mesures, pour une dépense globale prévisionnelle de 105 135 € et les frais de secrétariat et de gestion à 52 081 €,
- d'habiliter le Président à signer les différentes conventions relatives à l'accompagnement social, aux fonctionnements des secrétariats avec les Missions locales et la convention relative à la gestion financière des aides financières individuelles, prévoyant un versement par acompte de 60 000 € à l'association Inalta,
- et d'apporter son concours financier à hauteur de 114 230 € aux projets d'actions collectives en faveur des jeunes en difficulté.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de la Mission locale Sarthe Nord, Mme Véronique CANTIN, membre de droit du Conseil d'administration de l'Atelier ESTIM, ne prennent part ni au débat ni au vote.

5 Participation du Département au financement d'actions d'accompagnement individualisé et de développement de lien social

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions pour le financement d'actions d'accompagnement individualisé et de développement social :

- au Centre social "Voyageurs 72" : 35 000 €
- à l'association ATRE : 12 800 €
- au Centre social Val du Loir : 12 800 €
- à l'association TARMAC : 40 000 €

et d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, membre du Conseil d'administration du centre social Val-du-Loir, ne prend part ni au débat ni au vote.

- 6 **Participation du Département au financement des centres sociaux**
Il est proposé à la Commission permanente de maintenir les modalités d'attribution des subventions de fonctionnement des centres sociaux intercommunaux et de décider le versement des subventions aux différents centres sociaux intercommunaux et au Centre social "Voyageurs 72" soit 81 600 € et d'apporter son concours financier aux actions présentées par les Centres sociaux péri-urbains, à hauteur de 7 700 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour
Mme Fabien LABRETTE-MÉNAGER, membre du Conseil d'administration du centre social de Beaumont-sur-Sarthe et de Fresnay-sur-sarthe, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, membre du Conseil d'administration du centre social de Montval et de la Chartre, M. Christophe CHAUDUN, membre du Conseil d'administration du centre social de Montfort-Le-Gesnois, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 7 **Subventions aux associations à caractère social (Solidarité Départementale)**
Il est proposé à la Commission Permanente d'allouer aux associations à caractère social de la Sarthe, un montant global de 188 093 € de subventions réparties comme suit :
- 12 200 € au titre de la santé publique,
- 26 810 € au titre de l'enfance famille,
- 18 450 € au titre du Handicap,
- 130 633€ au titre des autres interventions sociales.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour
Mme Mélina ELSHOUD, membre du Conseil d'administration de l'association « Pain contre la faim », ne prend part ni au débat ni au vote.

- 8 **Remises gracieuses de dettes (Solidarité départementale)**
Il est proposé à la Commission permanente d'accepter les quatre demandes de remises gracieuses de dettes, pour un montant total de 6 163,19 €, relatives à :
- deux trop-perçus d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A),
- un trop-perçu d'Allocation Compensatrice Tierce Personne (A.C.T.P),
- une récupération sur succession de l'aide sociale à l'hébergement en établissement versée à une personne âgée dépendante.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 9 **Modalités d'attribution de financement entre le Département et les porteurs de projets dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer les avenants et conventions d'attribution de financement accordé par la Conférence des financeurs, au titre de l'exercice 2019, pour la réalisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Insertion et Logement

10 Insertion - Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)

Il est proposé à la Commission permanente de valider le rapport d'exécution 2018 du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion et d'habiliter le Président à signer l'avenant financier au titre de l'exercice 2018.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

11 Insertion - Admissions en non-valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les admissions en non-valeur de 41 595,61 € au titre du RMI et 95 529,23 € au titre du RSA.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

12 Aides à la pierre - logement

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer 47 282 € à F2M pour la construction de 18 logements à Saint-Pavace, au titre des aides à la pierre, et 35 000 € pour sept logements P.L.A.I., au titre de l'aide départementale.

Il est également proposé d'attribuer 35 061 € à Sarthe Habitat pour la démolition de 46 logements locatifs sociaux à La Ferté-Bernard.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER et Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

13 Fonds de Solidarité pour le Logement - Conventions de partenariats

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention avec Le Mans Métropole pour la prise en charge des impayés d'eau, la convention avec le CCAS du Mans pour la prise en charge des impayés d'énergie, la convention avec le fournisseur d'énergie "Engie" pour la prise en charge des impayés d'énergie ainsi que les conventions avec la Lyonnaise des eaux, SAUR et Véolia pour la prise en charges des impayés d'eau.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

14 Conventions de partenariat de l'Observatoire Départemental de l'Habitat

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat, entre le Département et l'Etat, relative au financement du fonctionnement de l'observatoire de l'habitat et la convention de partenariat, entre le Département et le CREHA Ouest, relative au fichier de la demande locative sociale de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

15 Avenant n°2 à la convention d'OPAH de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'OPAH de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 16 **Fonds de Solidarité pour le Logement - Admissions en non-valeur**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur des créances de la somme de 97 149,66 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

- 17 **Réseau de distribution publique d'électricité et mise en souterrain du réseau téléphonique existant**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à valider les listes d'opérations réalisées et recensées en 2018 pour le réseau de distribution publique d'électricité et de mise en souterrain du réseau téléphonique et de rappeler les règles d'intervention en matière d'électricité rurale.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- 18 **Fonds Départemental des services d'hébergement (FDSH)**
Il est proposé à la Commission permanente de retenir l'ensemble des demandes de subventions au titre du fonds départemental des services d'hébergement pour un montant global de 44 076,99 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 19 **Équipement matériel et mobilier dans les collèges publics**
Il est proposé à la Commission permanente la répartition des subventions équipement et mobilier dans les collèges publics pour un montant global de 33 507,93 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 20 **Dotations complémentaires de fonctionnement 2019 Collèges de Pontvallain et Léon Tolstoï au Mans**
Il est proposé à la Commission permanente de bien vouloir accorder les subventions complémentaires de fonctionnement 2019 suivantes :
- 1 589,80 € au collège de Pontvallain pour faire face à des frais importants de viabilisation au titre de l'année 2018,
- 3 388,00 € au collège Léon Tolstoï au Mans pour le transport des élèves au terrain d'athlétisme de Coulaines puis au golf de Sargé pour la pratique de l'EPS.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 21 **Subvention d'investissement au profit du collège Wilbur Wright à Champagné**
Il est proposé à la Commission permanente une convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement au profit du collège Wilbur Wright à Champagné dans le cadre de la restructuration de l'administration de cet établissement.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 22 **Raccordement du collège Paul Chevallier du Grand-Lucé au projet de réseau de chaleur bois**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer l'abonnement pour la fourniture de chaleur nécessaire au chauffage de locaux et au réchauffage de l'eau sanitaire du collège Paul Chevallier situé sur la commune du Grand Lucé.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 23 **Désignation des personnalités qualifiées pour siéger dans les conseils d'administration des collèges publics**
Il est proposé à la Commission permanente un avis sur les désignations des personnes siégeant au Conseil d'administration des collèges publics.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

Commission Infrastructures routières

- 24 **Conventions voirie départementale**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention de viabilité hivernale avec la commune de Pruillé-le-Chétif et une convention avec la communauté urbaine d'Alençon pour l'aménagement de la RD 338 à Arçonnay.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 25 **Modification de la répartition du programme 2016 d'opérations de sécurité sur les routes départementales**
Il est proposé à la Commission permanente de valider la nouvelle répartition du programme 2016 d'opérations de sécurité sur les routes départementales.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 26 **Répartition du programme 2019 réparations d'ouvrage d'art**
Il est proposé à la Commission permanente de valider la répartition du programme 2019 grosses réparations d'ouvrages d'art.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 27 **Acquisition d'une maison à Yvré-l'Evêque sur un emplacement réservé**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition d'une maison d'habitation située au lieudit "le Coq Grillant" à Yvré-l'Evêque.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 28 **Domaine public autoroutier concédé - transfert de propriétés au Département**
Il est proposé à la Commission permanente d'accepter d'acquérir pour l'euro symbolique les terrains transférés par l'Etat, au titre de régularisations, définis dans le cadre de la délimitation des emprises des autoroutes A11, A28 et A81 sur l'ensemble des communes concernées.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 29 **Cession de l'ancien délaissé routier situé le long de la RD 304 à Saint-Vincent-du-Lorouër**
Il est proposé à la Commission permanente de prononcer le déclassement du domaine public départemental d'une parcelle inutile aux besoins de la voirie et d'autoriser la cession de plusieurs parcelles au profit de la commune de Saint-Vincent-du-Lorouër.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

- 30 **Aménagement du territoire - ATESART - cession d'actions du Département**
Il est proposé à la Commission permanente de valider la cession par le Département, pour un montant de 1 900 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de 8 communes et 3 syndicats, conformément à l'annexe 1.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 31 **Agriculture**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder :
- une subvention totale de 2 125 € à 5 comices agricoles, à raison de 425 € chacun ;
d'accorder une subvention totale de 2 000 € à 10 Jeunes Agriculteurs dont la liste figure en annexe 1, dans le cadre de leur Stage Préparatoire à l'Installation, à raison de 200 € chacun.
- 11 594 € au titre des aides pour les plantations de haies destinées aux agriculteurs,
- 1 540 € au titre du conseil technique et des frais d'ingénierie pour l'élaboration des dossiers réalisés par la Chambre d'agriculture.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 32 **Environnement**
Il est proposé à la Commission permanente de poursuivre les animations des sites Natura 2000 "Châtaigneraie à Osmoderma eremita au Sud du Mans" et "Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan", de solliciter les subventions de l'Etat et du FEADER pour un financement à 100% et d'habiliter le Président à signer les conventions avec ces 2 financeurs pour une durée de 24 mois.
Et d'attribuer les subventions suivantes : 16 900 € au CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir pour ses actions en faveur des chiroptères, de la loutre et de la démarche Rando clim ; 18 000 € au Parc Naturel Régional Normandie Maine pour l'action d'élaboration d'un document de gestion pour le site ENS de la Vallée de Misère à Saint Léonard des Bois ; 30 794 € en fonctionnement et 3 105 € en investissement au Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire pour ses actions en faveur de la préservation et la valorisation des sites ENS et d'habiliter le Président à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 33 **Politique de l'eau**
Il est proposé à la Commission permanente :
- d'émettre un avis favorable à la liste des Questions Importantes et au programme de travail pour la préparation du prochain Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du bassin de la Loire 2022-2027 en assortissant cet avis de recommandations,
- de donner un avis favorable aux Questions Importantes à aborder dans le futur pour le Plan de Gestion du Risque Inondation et à son programme de travail en recommandant d'investir les services de l'Etat mais aussi ceux des collectivités sur des études pour la faisabilité de déplacement d'habitations des populations très vulnérables vis-à-vis de la montée des eaux en crue.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 34 **Convention autorisant l'occupation et l'exploitation de la Halte fluviale par la ville de Précigné**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention autorisant l'occupation et l'exploitation de la Halte fluviale par la ville de Précigné.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

- 35 **Actions culturelles**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 23 750 € au titre de la transmission et des pratiques amateurs ; 15 900 € au titre du soutien aux actions de sensibilisation ; 16 175 € au titre des festivals ; 1 105 € au titre des initiatives culturelles diverses.

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour

- 36 **Plan lecture publique - Convention de partenariat - Aides aux associations culturelles - Aides aux animations culturelles**
Il est proposé à la Commission permanente : d'accorder dans le cadre du plan lecture publique une subvention de 4 140 € à la Communauté de communes Sud Sarthe pour l'informatisation du réseau des bibliothèques Odyssée, d'approuver et d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque, d'accorder une subvention de 595 € à l'association Donner à Voir, d'accorder une subvention globale de 2 831 € dans le cadre des manifestations "#Login", "Le Prix des lecteurs" ainsi que d'une animation partenariale entre les bibliothèques de Bouloire et d'Arnage

Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour
MM. François BOUSSARD, Président de la Communauté de communes Sud Sarthe et Christophe CHAUDUN, Maire de Connerré, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 37 **Patrimoine**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :
- 289 117 € à des communes et des particuliers au titre du programme de conservation des monuments historiques ;
- 8 346 € à des particuliers au titre du programme de sauvegarde du patrimoine rural non protégé ;
- 13 127 € à des communes au titre du programme de sauvegarde des objets mobiliers ;
- 14 750 € à des associations patrimoniales.

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour
Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Maire de Montval-sur-Loir, ne prend part ni au débat ni au vote.

- 38 **Aides aux sports**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 224 500 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 39 **Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Le Mans Métropole**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Le Mans Métropole.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 40 **Actions Sportives Promotionnelles**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 52 500 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 41 **Sports Mécaniques**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 6 900 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 42 **Tourisme**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer 32 713 € à la commune de La Flèche, au titre des hébergements, sites et équipements touristiques.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 43 **Convention de mise à disposition à titre gracieux de la marque, des noms de domaine et du logo par le Département à Sarthe Tourisme et à Sarthe Culture**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer les conventions de mise à disposition à titre gracieux de la marque, des noms de domaine et du logo par le Département à Sarthe Culture et Sarthe Tourisme.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 44 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation Coulaines**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation, à hauteur de 50 %, pour un emprunt d'un montant total de 1 979 482 € destiné à financer la construction de 8 logements locatifs individuels et 8 logements locatifs collectifs situés rue Christian Pineau, "Portes des Chemins Creux" à Coulaines.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 45 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation La Guierche**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 1 276 338 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 13 logements locatifs individuels situés à La Guierche, "Les Cottages du Vilvayer".

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 46 **Demande de garantie d'emprunt SA d'HLM F2M Semur en Vallon**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA d'HLM F2M, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 423 334 € destiné à financer la réhabilitation de 16 logements locatifs individuels situés 1 à 16 Hameau du Closeau à Semur en Vallon.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 47 **Garanties d'emprunt accordées par le Département**
Accord sur la vente de 45 logements par la SA d'HLM F2M
Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable au projet de vente de 45 logements sociaux situés à Saint-Mars d'Outillé, Courdemanche, Lavardin et au Mans par la SA d'HLM F2M.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 48 **Demande de garantie d'emprunt SA d'HLM F2M Marigné Laillé**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA d'HLM F2M, à hauteur de 50 %, pour un emprunt global d'un montant total de 339 660 € destiné à financer la réhabilitation de 13 logements locatifs individuels situés rue des Scieurs de Long à Marigné Laillé.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 49 **Demande de garantie d'emprunt SA D'HLM F2M Le Mans-rue Laroche**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA d'HLM F2M, à hauteur de 50 %, pour un emprunt global d'un montant total de 48 221,09 € destiné à financer la réhabilitation de 4 logements locatifs collectifs situés rue 29 rue Laroche au Mans.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 50 **Demande de garantie d'emprunt SA d'HLM F2M**
Le Mans-avenue Rhin et Danube (28 logements collectifs)
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA d'HLM F2M, à hauteur de 50 %, pour un emprunt global d'un montant total de 2 245 000 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs collectifs situés 218 avenue Rhin et Danube au Mans.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 51 **Demande de garantie d'emprunt SA d'HLM F2M**
Le Mans-avenue Rhin et Danube (18 logements individuels)
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA d'HLM F2M, à hauteur de 50 %, pour un emprunt global d'un montant total de 2 126 000 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs individuels situés 218 Avenue Rhin et Danube au Mans.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 52 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Marolles-les-Braults**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à l'OPH Sarthe Habitat sa garantie à hauteur de 100% pour un emprunt d'un montant global de 877 920 € destiné à financer les travaux de réhabilitation de 20 logements locatifs individuels situés à Marolles-les-Braults, Résidence du Saosnois.
- Accord de la Commission Permanente, avec 13 votes pour**
Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER et Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 53 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Ballon**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à l'OPH Sarthe Habitat sa garantie à hauteur de 100% pour un emprunt global d'un montant de 475 503 € destiné à financer la réhabilitation de 10 logements locatifs individuels situés cour René Coty à Ballon.
- Accord de la Commission Permanente, avec 13 votes pour**
Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER et Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 54 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Allonnes**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à l'OPH Sarthe Habitat sa garantie à hauteur de 100% pour un emprunt d'un montant de 455 484 € destiné à financer les travaux de réhabilitation de 141 logements locatifs collectifs situés 11 à 37 rue des Coquelicots à Allonnes.
- Accord de la Commission Permanente, avec 13 votes pour**
Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER et Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 55 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Précigné**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100 % pour un emprunt d'un montant de 805 937 € destiné à financer la réhabilitation de 20 logements locatifs individuels situés sur plusieurs adresses à Précigné.
- Accord de la Commission Permanente, avec 13 votes pour**
Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER et Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 56 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat La Flèche**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à l'OPH Sarthe Habitat pour un emprunt global de 1 985 416 € destiné à financer la réhabilitation de 76 logements locatifs collectifs situés rues des Bleuets, Jonquilles et allée des Glycines à La Flèche.
- Accord de la Commission Permanente, avec 13 votes pour**
Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER et Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 57 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Financement opérations nouvelles**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à l'OPH Sarthe Habitat pour un emprunt d'un montant de 1 673 165 € destiné à compléter le financement de nouvelles opérations de construction de logements locatifs sociaux sur diverses communes du Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 13 votes pour
Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER et Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 58 **Garanties d'emprunt accordées par le Département**
Modification des caractéristiques de 7 emprunts CDC Habitat Social
Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à CDC Habitat Social (ex SA d'HLM Les Marches de l'Ouest) pour le réaménagement de 7 emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant garanti de 5 001 203,57 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 59 **Demande de garantie d'emprunt CDC Habitat Social Le Mans-rue Daumier**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la CDC Habitat Social, à hauteur de 50 %, pour un emprunt d'un montant total de 851 000 € destiné à financer la réhabilitation de 48 logements locatifs collectifs situés rue Honoré Daumier au Mans.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 60 **Garantie d'emprunt accordée par le Département**
Modification des caractéristiques d'un emprunt Association Le Flore
Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à l'association "Le Flore" pour un emprunt garanti par le Département en 2008 et réaménagé auprès du Crédit Coopératif (baisse du taux d'intérêt).

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 61 **Partenariats associatifs**
Il est proposé à la Commission permanente d'inscrire un crédit de 1 000 € à l'Association "Le Volatile" pour l'organisation de la manifestation "Les 24 Heures du Mans s'affichent" et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer la convention.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 62 **Le travail du dimanche et des jours fériés des éclusiers effectué dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail**
Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte des dispositions des arrêtés ministériels des 19 août 1975 et 31 décembre 1992 fixant l'indemnité horaire à 0,74 € pour le travail du dimanche et des jours fériés effectués dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail des éclusiers.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 63 **Astreintes au sein de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité du Département de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'adopter la liste des emplois autorisés à réaliser des astreintes au sein de la Direction Générale de la Solidarité du Département ainsi que leurs modalités d'indemnisation.
- Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour**
- 64 **Frais de déplacements temporaires des agents du Département**
Il est proposé à la Commission permanente :
- d'appliquer les taux de frais de déplacements temporaires tels que définis par l'arrêté ministériel du 26 février 2019 à compter du 1er mai 2019.
- de préciser que les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires suivront l'évolution des taux alloués aux personnels de l'Etat.
- Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour**
- 65 **Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour**
- 66 **Assurances Responsabilité civile - Compte-rendu annuel**
Il est proposé à la Commission permanente de rendre compte de la délégation donnée au Président pour indemniser les victimes de dommages dus à l'exécution de ses missions dès lors qu'ils sont inférieurs à 1 500 €, montant de la franchise en-dessous de laquelle l'assureur « Responsabilité civile » n'intervient pas.
- Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour**
- 67 **Admissions en non-valeur et créances éteintes au titre des transports scolaires et laboratoire départemental**
Il est proposé à la Commission permanente l'admission en non-valeur des titres dont les listes sont annexées au présent rapport, concernant les participations des familles pour les transports scolaires pour la somme de 748 € et un titre du Laboratoire départemental pour 768,55 €.
- Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour**
- 68 **Développement économique**
Il est proposé à la Commission permanente de verser le solde de l'aide accordée à la Société des Rillettes BAHIER à Sceaux sur Huisne et de consolider la totalité de l'aide en subvention, de consolider en subvention les aides accordées à la Société ASCAPE au Mans, au Groupe EMI à Semur-en-Vallon, à la société LORY à Mulsanne ainsi qu'à la SEM La Fertoise pour le compte de la société CRISTALPACK à La Ferté-Bernard et de déclarer ces dossiers achevés.
- Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour**

69 **Associations diverses**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 5 000 € au Collectif pour l'élévation d'un mur à la mémoire des déportés de la Sarthe

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Le Mener', with a stylized flourish at the end.

Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.